

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2013

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etaient EXCUSES : M. BUSSON Roger, M. CANU Dany

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2012

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2012

Monsieur le Maire souhaite ajouter 1 point à l'ordre du jour : ils sont acceptés à l'unanimité:

- Création d'un emploi non permanent

1. Demande de remboursement acquisition terrain du Vallon Doré par Mr Rabarot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, par délibération du 20 mai 2005, d'accorder une remise de 5.02€ HT soit 6 € TTC / m² à toute personne qui présentera le certificat de conformité d'une maison individuelle dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de l'acte d'achat du terrain. Il précise que cette remise est réservée aux particuliers et n'est valable pour l'acquisition que d'une parcelle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur RABAROT et Mademoiselle TRIGUEL la déclaration d'achèvement de travaux, daté du 20 novembre 2012 sollicitant cette remise.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✚ Décide d'accorder à Monsieur RABAROT et Mademoiselle TRIGUEL la remise de 5.02€ HT soit 6 € TTC / m².
- ✚ Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents correspondants.

2. Fixation du prix du loyer pour la boulangerie

Monsieur le Maire et les adjoints informent les conseillers municipaux qu'ils ont rencontrés de nouveaux boulangers, Mr et Mme GUEDON, de Fillé sur Sarthe qui sont prêts à ré-ouvrir ce commerce le 11 février 2013.

Mr le Maire propose qu'on fixe le prix du loyer pour cette location gérance.

Monsieur le Maire précise qu'après en avoir discuté avec les repreneurs, ceux-ci souhaitent que le montant du loyer pour le logement soit de 400€.

Au cours de la discussion, l'ensemble des membres du conseil pense qu'il faut louer raisonnablement ce commerce du fait que nous sommes une petite commune et que ce commerce est fermé depuis plusieurs mois. De ce fait la clientèle ne reviendra sans doute que très progressivement. Plusieurs conseillers proposent que le loyer soit de 600€ TTC et que le premier loyer ne soit demandé qu'à partir du 1^{er} mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + Décide de fixer le loyer de M. et Mme GUEDON à hauteur de :
 - 83.61 € HT soit 100 € TTC, pour la partie commerce
 - 83.61 € HT soit 100 € TTC pour la partie redevance.
 - 400€ pour la partie logement
- + Décide de demander le premier loyer qu'à partir du 1^{er} mars 2013
- + Décide que la révision soit effectuée le 1^{er} mars de chaque année.
- + Désigne Maître AMOUYAL pour la rédaction de ce bail (les frais étant réparti comme suit : 50% à charge repreneur, 50% à charge commune)
- + Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

3. Mobilier pour logements maison de bourg (meublés)

Mme HADRZYNSKI Annie, 2^{ème} Adjointe ainsi que deux conseillers (Mme Martel Sylvie et Mme Bousselet Nadine) font part au conseil municipal du devis effectué lors de leur déplacement au magasin Sésame à Mayenne, pour meubler 3 des logements locatifs réalisés dans les deux maisons de bourg (au 6, rue du stade et au 1 rue des pas.)

Les deux plus petits logements (studio) auraient chacun un clic-clac, une petite table avec deux chaises hautes. Quant au troisième logement il serait composé d'un lit avec matelas, d'une table et de quatre chaises. Le tout pour un montant de 1 625.20 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + Décide de valider le devis de sésame d'un montant de 1 358.86€ HT soit 1 625.20€ TTC.
- + D'autoriser Mr le Maire à signer les documents correspondants.

4. Demande de subvention du Collège Saint Nicolas de Villaines la Juhel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Collège Saint Nicolas de Villaines la Juhel demandant au Conseil Municipal une subvention afin de financer un séjour linguistique à l'étranger pour l'enfant SOCHON Chloé résidant à Charchigné. Le Conseil Municipal fait remarquer qu'il est régulièrement sollicité par ce type de demande de lycéens et d'étudiants et qu'il est d'usage de répondre de façon négative dans un souci d'égalité par rapport à ce que nous faisons habituellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + Décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention du Collège Saint Nicolas de Villaines la Juhel pour l'enfant SOCHON Chloé résidant à Charchigné.
- + Demande à Monsieur Le Maire d'informer le Collège Saint Nicolas de Villaines la Juhel de cette décision.

5. Création d'un emploi non permanent.

Monsieur Le Maire informe que Mme Roynel employée à la cantine a demandé une année de mise en disponibilité à compter du 1^{er} février 2013 et ce jusqu'au 31 janvier 2014.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'est renseigné près du centre de gestion sur la conduite à tenir pour ce remplacement. Le Centre de gestion propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité afin de la remplacer durant sa période d'absence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + Décide de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
- + Autorise Monsieur le Maire à effectuer cette embauche avec un contrat CDD de douze mois pour la personne embauchée dont une période d'essais de 3 mois.
- + Autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour cette embauche.

6. Questions diverses

- a) **Embauche pour cantine :** Monsieur le Maire propose qu'une commission soit créée pour ce recrutement.

Après un tour de table, les personnes qui acceptent être dans cette commission sont Mme Martel Sylvie, Mme Hadrzynski Annie, Mr Rioult-Leriche Stéphane, Mr Jousse Loïc.

- b) Embauche pour cantine : Monsieur le maire informe qu'il a reçu une vingtaine de candidatures pour le poste cantine vacant à compter du 1^{er} février 2013 dont plusieurs habitent Charchigné. Mr Le Maire demande l'avis au conseil municipal pour le recrutement sachant qu'il a été précisé dans l'offre d'emploi qu'une expérience est souhaitée dans le domaine de la cantine, dans le domaine de l'animation, dans le domaine de la petite enfance et de posséder le permis de conduire. Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement de la personne qui correspondra au mieux à ces critères demandés.
- c) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Martel lui a demandé s'il pouvait remettre ses chevaux afin de pâturer la parcelle communale située rue de la bruyère. Sa demande vient du fait qu'il n'avait pu les mettre régulièrement en fin d'année car la météo en cette période était très pluvieuse. Après discussion, le conseil municipal autorise Mr et Mme Martel Bernard à remettre leurs chevaux dans cette parcelle jusqu'au 15 mars 2013.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 25 février 2013

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de
CHARCHIGNE en date du 21 janvier 2013

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du registre
1-21/01/2013	FINANCES	Demande de remboursement acquisition terrain lotissement du Vallon Doré par Mr RABAROT	
2-21/01/2013	FINANCES	Fixation du prix du loyer pour la boulangerie	
3-21/01/2013	ADM.GENERALE	Mobilier pour logements maison de bourg (meublés)	
4-21/01/2013	FINANCES	Demande de subvention du Collège Saint Nicolas de Villaines la Juhel	
5-21/01/2013	ADM.GENERALE	Création d'un emploi non permanent	

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI Annie

Mme BOISNARD Michelle

M. LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M.SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves